

Numéro de dossier : 1162931001

Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »

De demander au conseil municipal d'adopter:

Un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur;

Un règlement modifié suite aux recommandations de l'OCPM et adopté en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir ».

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2016-10-31 15:32:22, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe –
Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des
arrondissements